

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19 h 14.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence de madame Judith Saint-Louis, greffière adjointe, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Étaient absents, les conseiller et conseillère, monsieur Alexandre Cantin et madame Gisèle Dicaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Nomination d'un maire suppléant.
4. Désignation d'un représentant au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en remplacement du maire Gilles Boucher nommé préfet suppléant.
5. Dossier 86 – 88, chemin Masson – Mandat à un évaluateur agréé.
6. Nomination d'un directeur général et greffier par intérim.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5785-01-2017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5786-01-2017

3. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer périodiquement un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Daniel Beaudoin, conseiller municipal, à titre de maire suppléant à compter du présent mois jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

5787-01-2017

4. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT EN REMPLACEMENT DU MAIRE GILLES BOUCHER NOMMÉ PRÉFET SUPPLÉANT.

ATTENDU la nomination du maire Gilles Boucher par ses pairs lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut du 13 décembre 2016 à titre de préfet suppléant en l'absence prolongée du préfet, monsieur Charles Garnier ;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un représentant du maire pour siéger au conseil de la MRC pendant cette suppléance et pour assurer la représentation de la Ville à divers comités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson désigne monsieur Daniel Beaudoin à titre de représentant au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut. À défaut d'être disponible, le maire suppléant désigné conformément à la loi pour cette période, peut agir à titre de représentant au conseil de la MRC.

5788-01-2017

5. DOSSIER 86 – 88, CHEMIN MASSON - MANDAT À UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ.

ATTENDU l'intérêt de la Ville pour connaître la valeur marchande de la propriété 86 et 88, chemin Masson, immeubles actuellement occupés par la Ville et loués de 9264-2867 Québec inc. ;

ATTENDU la nécessité de mandater un évaluateur agréé spécialisé dans ce type de dossier ;

ATTENDU les propositions reçues des firmes Groupe HPDG, évaluation et gestion immobilières et Raymond Joyal, Évaluation immobilière et services conseils ;

ATTENDU la confirmation du propriétaire, aussi intéressé par ce rapport, pour en défrayer 50 % des frais ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de Groupe HPDG, évaluation et gestion immobilières, pour la réalisation d'un rapport d'évaluation selon son offre datée du 5 janvier 2017 au montant de 7 200.00 \$ plus les taxes applicables (soit 8 278.20 \$ toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit payée pour 50 % des coûts par 9264-2867 Québec inc. et pour 50 % des coûts par la Ville à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2016.

5789-01-2017

6. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.

ATTENDU le poste de directeur général et greffier laissé vacant par le départ de monsieur Jean-François Albert à compter du 7 janvier 2017 ;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et les dispositions du règlement # 31-2008 décrétant les conditions de travail et bénéfices marginaux du personnel cadre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le maire, monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Julie Forgues, actuelle directrice communications, loisirs, événements et culture, à titre de directrice générale et greffière par intérim jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé au poste de directeur général et greffier, cumulant ainsi les fonctions.

QUE madame Julie Forgues soit autorisée à signer en lieu et place de monsieur Jean-François Albert à partir des présentes dans toutes les affaires qui demeurent non réglées et pour lesquelles M. Albert avait été désigné.

QUE le traitement salarial de Mme Forgues soit bonifié de 313.73 \$ par semaine, à partir du 10 janvier 2017, date d'entrée en fonctions additionnelles, pour compenser le cumul des tâches inhérentes à ce titre, et ce, pour la période intérimaire selon les dispositions du règlement # 31-2008.

QUE le maire, monsieur Gilles Boucher, soit autorisé à signer tous documents afférents à cette nomination.

QUE la présente résolution soit jointe à la résolution # 5087-10-2014 qu'elle modifie et que madame Julie Forgues, directrice générale et greffière par intérim, soit le fonctionnaire représentant de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel temporairement en remplacement de M. Jean-François Albert, à l'égard de tout compte que la Ville détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut et aux différents comptes de la Ville aux institutions bancaires ou financières avec lesquelles elle transige.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

5790-01-2017

Étant 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le maire, Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever l'assemblée.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière adjointe